

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

32



- **Accessibilité en établissements de santé**
- **Appareils auditifs à reste à charge zéro**
- **Relais téléphonique**

Nos lecteurs nous écrivent

Prise en charge des appareils à conduction osseuse

Je vous contacte pour vous alerter sur un problème que certains parents d'enfants porteurs d'aplasie rencontrent et qui n'est toujours pas solutionné. Fin mars de cette année, j'ai fait parvenir à Madame la ministre de la Santé, une lettre signée par une soixantaine de parents ainsi qu'un dossier intitulé « *Problèmes et conséquences liés à la prise en charge de l'aplasie majeure de l'oreille en France* » afin de lui faire part des difficultés que nous rencontrons au quotidien, notamment en termes de prise en charge financière des appareils auditifs spécifiques à cette malformation et très onéreux pour les familles (environ 4000 € par appareil remboursé par la CPAM 900 €). À ce jour, nous n'avons ni réponses, ni nouvelles de la part de la Ministre de la Santé. Nous gardons cependant l'espoir qu'un jour nos enfants puissent avoir une vie normale, sans être obligés de faire des prêts, des cagnottes, des épargnes dédiées à l'audition! Et que notre problème soit aussi le problème de tous. Nos enfants ont le droit d'entendre comme tout le monde.

■ Delphine Bika (page Facebook 6MM)

Réponse de la rédaction

La prise en charge des appareils à conduction osseuse est en effet tout à fait insuffisante. Nous pensons que le remboursement pour les enfants de moins de 20 ans devrait être aligné sur le remboursement des implants cochléaires, donc sans reste à charge pour les parents. Nous vous soutiendrons dans votre combat.

Une coupure de courant qui aurait pu mal tourner!

J'ai une assistance respiratoire la nuit, un appareil qui m'envoie de l'air quand je fais des apnées du sommeil. Une nuit, durant les grands froids de l'hiver dernier, ma femme a été réveillée parce que je me débattais par manque d'air. Elle voulait allumer la lumière, mais sans succès. Bien sûr, première chose : trouver la lampe de poche pour voir le disjoncteur.

Mais celui-ci n'avait pas disjoncté. Plus de téléphone, plus de lumière, plus de chauffage, plus rien... Avec le portable, elle a pu joindre le service dépannage d'EDF qui lui a dit d'appuyer pendant 15 secondes sur une touche du Compteur LINKY et le courant est revenu. Alors comment ferait une personne sourde seule qui ne peut pas téléphoner?

■ Jean-Paul Bihl

Réponse de la rédaction

Ce qui arrive la nuit, est toujours plus angoissant que le jour. Pour un malentendant, en cas d'urgence, le réflexe devrait être de contacter le 114, ce service public d'urgence qui fonctionne 24h/24 et 7j/7 et qui permet à ceux qui n'entendent pas de faire appel aux secours, par sms. À condition bien sûr d'avoir le téléphone mobile pour taper le sms...

Sous-titres à la télévision : un de nos correspondants témoigne!

Les circonstances m'ayant permis de jouer un rôle dans la création des sous-titres pour sourds et malentendants à la télévision, je voudrais vous en raconter l'histoire. Ma femme était devenue totalement sourde dans les années 70 et, les techniques de sous-titrage se développant, l'idée m'est venue de faire financer le sous-titrage des chaînes de télévision par une légère augmentation de la redevance (...). J'ai alors pris contact avec le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale pour qu'il introduise cette disposition dans la loi de finances. Il a fait le nécessaire pour la faire aboutir. (...) Ensuite, le gouvernement a pris les dispositions pour que les sous-titrages à la télévision se développent immédiatement et ce fut le début du sous-titrage généralisé des émissions.

■ Jacques Arnould

Note de la rédaction

C'est une très longue histoire que celle du sous-titrage à la télévision! Le Bucodes SurdiFrance et ses associations sont sur le front des batailles depuis fort longtemps. L'obligation de respecter les quotas de sous-titrage pour chaque chaîne en fonction des audiences est une conséquence de ce long travail, mené conjointement avec l'Unisda. Nous invitons les lecteurs ayant agi à ce moment-là, à partager leurs expériences ou archives!



Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Les stages d'été de lecture labiale ARDDDS 2019 4
- Assemblée générale de l'ARDDDS Nationale 2019 5
- Tous à Lorient pour l'assemblée générale 2019 du Bucodes SurdiFrance 6
- Surdi 34 fête ses 34 printemps! 7
- Les 50 ans de l'ARDDDS 7
- Malentendance : des bénévoles bretons formés 8
- Une section ARDDDS dans les Côtes d'Armor 9
- La section 25 est sur les rails 9

Dossier

L'accessibilité en établissement de santé 10

- L'accessibilité en établissement de personnes âgées dans la Manche 12
- Une grille pour repérer les déficits sensoriels en résidence 14
- Prise en compte du handicap dans les établissements de santé : un nouveau document-cadre 15
- Il était une fois, un badge... 16

Bulletin d'abonnement 17

Appareillage

- Appareils auditifs : ce qui change à partir de 2019 18
- Quand les équipements d'accessibilité circulent localement 21

Santé-Médecine

- Les surdités génétiques 22

Témoignage | Reportage

- Tombé dans l'oreille d'un sourd 24

Pratique

- **SURDI Kids** : Tu aimes lire? Des idées! 26
- **Fiche B.A.-Ba n°7** : Relais téléphonique : « allô, tu me lis bien ? » 27
- **Fiche B.A.-Ba n°8** : Relais téléphonique : comment l'utiliser ? 28
- L'accessibilité auditive dans les Transports publics 29

Europe | Internationale

- Actions internationales 30

Culture

- Les malentendants vont-ils enfin se faire connaître par le biais de la Culture? 30



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e 18-20, rue Ramus - 75020 Paris
Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directrice de la publication: Frédérique Martini • Rédactrice en chef: Aisa Cleyet-Marel • Rédactrices en chef adjointe: Anne-Marie Choupin, Maripaule Peysson • Ont collaboré à ce numéro: Oreille & Vie, Surdi34, ARDDDS, Chantal Vaillant, Thierry Fresse, Nicolas Hervé, Oriane Nys, Dominique Dufournet, René Jaouen, Nicole Leitienn, Grégory Mahieux, Aisa Cleyet-Marel, Maripaule Peysson, Solène Nicolas, Anne-Marie Choupin, Emmanuelle Moal, Irène Aliouat, Christian Guittet, Patrick, Bernard, Aline • Crédits dessins et photos: Antoine Pelloux, DD, Luc Vasseur, Guillaume Blanc, Patrick Lefèvre, René Jaouen, Surdi13, José Zirah, IHOH, Christian Guittet, KEDITU, Oreille & Vie • Couverture: Antoine Pelloux sur une photo de Claude Choupin • Mise en page et impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmcd.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Vive nos associations!

Plusieurs de nos associations fêteront leur anniversaire en 2019 : vingt ans, trente-quatre ans... la palme de la longévité revient à l'ARDDDS qui fêtera ses cinquante années d'existence! Ces longues années de présence et d'activités n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Ce serait plutôt un flot bouillonnant d'actions, d'idées, de personnes différentes, d'échanges voire des écueils et des échecs. Quelquefois tout se calme, stagne... il faut alors garder l'espoir et tenir le cap en attendant un renouveau. Ces anniversaires seront l'occasion, au-delà des bilans, de rencontres nouvelles, et qui sait un nouvel élan.

À l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, plus personne n'est à l'abri d'une crise de communication. Nos associations sont exposées comme n'importe quelle entreprise ou société. Aussi, une crise se prépare, quand tout va bien!

Si votre association est dans la tourmente, ne perdez pas de temps : agissez! Regardez la situation en face et faites que vos adhérents soient bien informés.

Une crise au sein d'un groupe peut être très positive si elle permet de bousculer les habitudes, d'adopter de nouvelles façons de faire, de changer de dirigeants, d'innover.

La communication est au centre du dossier de ce nouveau numéro. De nouvelles techniques permettent à des personnes âgées de rester ancrées dans la vie. À l'hôpital, la difficulté de communication avec les soignants, isole trop souvent le malentendant.

Les mois d'hiver sont propices à la lecture, aussi vous trouverez de nombreuses pistes à explorer. **6 millions de malentendants** lance un concours d'écriture ce mois-ci, vos productions seront publiées dans le numéro de juillet ; soyez sincères et authentiques.

L'équipe de rédaction vous présente tous ses vœux de réussite pour l'année 2019!



■ La Rédaction de 6MM
Aisa, Anne-Marie et Maripaule

Dans le dossier du n°33, il sera question **des assurances**.
Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org



Les stages d'été de lecture labiale ARDDDS 2019

L'ARDDDS organise, en août 2019, à Saint-Affrique (Aveyron) deux stages de formation et d'entraînement à la lecture labiale d'une semaine chacun.

Dates

Semaine 1 : du vendredi 16 au vendredi 23 août

Semaine 2 : du samedi 24 août au samedi 31 août

Lieu

Cap Vert 1, rue Henri Michel 12400 Saint-Affrique

Public

Les stages sont ouverts à toutes personnes devenues sourdes ou malentendantes, les orthophonistes et les étudiants en orthophonie.

Programme

Les matinées sont consacrées à la théorie et pratique de la lecture labiale avec des orthophonistes diplômés d'état.

Les après-midi et les soirées se déroulent autour d'échanges – toujours très conviviaux - et des retours d'expériences entre stagiaires et orthophonistes. des activités adaptées de type excursions, conférences, etc. sont proposées.

Hébergement

Il se fait en pension complète en chambre tout confort (avec WC-douche), individuelle ou double.

Si vous souhaitez vous inscrire au stage sans hébergement ni excursions, veuillez nous consulter à : stageardds@gmail.com

La Sorgues à Saint-Affrique



L'établissement de Saint-Affrique



Tarifs (par semaine)

- **Pour les personnes en activité**, vous avez la possibilité d'une prise en charge (employeur, formation professionnelle, organismes, etc.) de **975 €**. S'adresser pour renseignements et devis à stageardds@gmail.com

- **Pour les individuels**

Forfait formation + hébergement + activités

- en chambre individuelle : **630 €**

- en chambre double : **590 €**

Un chèque de 300 € est exigé à la réservation, le solde est à régler avant le **15 mai 2019**.

Adhésion obligatoire à l'ARDDDS : 32 €, par chèque séparé. Si vous êtes adhérents et abonnés d'une association du Bucodes SurdiFrance, veuillez-nous le signaler.

En raison du nombre limité de places et de la nécessité de réserver au plus tôt, nous vous conseillons d'envoyer très vite votre bulletin d'inscription en indiquant la session souhaitée.

En cas de désistement, les personnes inscrites ne pourront obtenir le remboursement des sommes versées qu'en cas de force majeure ou bien si un remplaçant a été trouvé.

■ **L'équipe des stages**

Assemblée générale de l'ARDDS Nationale 2019



L'Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds tient son assemblée générale ordinaire le samedi 23 mars 2019 à partir de 13h30. À l'issue de la réunion, un goûter festif célébrera les 50 ans de l'ARDDS!

La réunion se tiendra au **75, rue Alexandre Dumas - 75020 - PARIS** (métro Dumas).

L'accessibilité sera assurée par une boucle d'induction magnétique et la transcription écrite instantanée.

Tous les adhérents sont invités à participer à la discussion et au vote des rapports 2018 et des projets 2019. À cette assemblée, sera renouvelé le conseil d'administration de l'association, pour les deux années à venir.

Les élections se feront uniquement par correspondance et seront closes la veille de l'assemblée. Les nouveaux administrateurs seront annoncés en fin de journée.

Chaque adhérent recevra par courrier postal ou électronique, tous les rapports et les documents électoraux, en temps utile.

■ **Le conseil d'administration de l'ARDDS**

Un ami nous a quitté...

Jean-Marc Mariani est parti sans faire de bruit.

Dernièrement, il taquinait encore ses amis du cours de lecture labiale de Surdi 13, avec son humour habituel!

Ceux du stage de Besançon se souviennent qu'il disait : « *j'aimerais mieux récupérer mon audition plutôt que ma mobilité* ». Avec son fauteuil, il allait partout... Même au belvédère du saut du Doubs!



4

5



Demande d'inscription au stage de lecture labiale ARDDS 2019

CAP VERT - 1, rue Henri Michel - 12400 Saint-Affrique

Demande à retourner à : ARDDS, Inscription sessions de lecture labiale, Béatrice VELAY, 14^{bis}, rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt, accompagnée d'un chèque de réservation de 300 € à l'ordre de ARDDS.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à stageardds@gmail.com

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Port. : Mail :

Date de naissance : Profession :

De quelle association ou section êtes-vous?

Personne à contacter en cas de besoin. Nom : Tél. :

Vous choisissez : Semaine 1 Semaine 2 Chambre individuelle Chambre double à 2 lits

Éventuellement, nom du colocataire si chambre double:

Avez-vous déjà suivi des séances de lecture labiale? Oui Non

Avec la méthode Jeanne Garric? Oui Non Je ne sais pas

Groupe de niveau de lecture labiale souhaité (cochez 1 seul choix). Pour le descriptif, s'adresser à stageardds@gmail.com

Groupe d'initiation à la méthode Jeanne Garric Groupe perfectionnement 1 Groupe perfectionnement 2

Groupes approfondissements 1 & 2 Groupe actualisation des connaissances de la méthode Garric(*)

(*) Ce groupe ne sera proposé que s'il y a un nombre suffisant de participants

Nota Bene : En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, entré en vigueur le 25 mai 2018, l'ARDDS garantit que les renseignements donnés par ses adhérents, sont réservés à leur inscription, adhésion, abonnement et informations concernant la vie de l'association. Elle leur donne la possibilité de vérifier les éléments conservés.

Tous à Lorient pour l'assemblée générale 2019 du Bucodes SurdiFrance

Oreille & Vie a 20 ans déjà! Elle est née le 25 octobre 1998, après presque dix années de présence associative dans le Morbihan comme section ARDDS. L'association se doit de célébrer dignement cet événement!



6

7

Ayant eu connaissance de la remise du prix Kavli au Docteur Christine PETIT, bien connue du Bucodes SurdiFrance, le conseil d'administration d'Oreille & Vie a osé la démarche : demander à cette éminente chercheuse de venir présenter aux Morbihannais, et au-delà, un état de l'avancée de la recherche sur les surdités génétiques. Nous n'y croyions pas trop... Pourtant en une semaine la réponse positive est arrivée! Dans la foulée nous avons demandé au Professeur Benoit GODEY, chef du service ORL au Centre Hospitalier Universitaire Pontchaillou de Rennes, chef du service d'implantation, de compléter l'exposé en présentant les avancées en matière d'implants cochléaires. Et là aussi la réponse a été positive. Pour faire bonne mesure, le conseil d'administration du Bucodes SurdiFrance a suivi en décidant de faire son assemblée générale 2019 à Lorient.

Amis lecteurs vous êtes donc tous invités à rejoindre la belle ville de Lorient du 24 au 26 mai 2019.

Au programme :

- en point d'orgue la conférence le samedi 25 à 10h, suivi d'un cocktail déjeunatoire sur place,
- dès le vendredi 24 après-midi, deux ateliers thématiques (on travaille au Bucodes SurdiFrance!),
- samedi 25 après-midi, assemblée générale suivie du dîner des 20 ans d'Oreille & Vie,
- dimanche 26 matin, conseil d'administration pour les uns dans une salle proche de la Cité de la voile Tabarly et pour les autres nous proposons une visite



de la Cité et du sous-marin Flore ou un petit tour des ports à pied (1h30 à 2h),

- dimanche 26 après-midi, vous aurez la possibilité de visiter la Cité et le sous-marin individuellement, en profitant des équipements d'accessibilité.

Le dimanche 26 sera aussi le jour des élections européennes. À chacun d'y penser et de prévoir un éventuel vote par procuration.

L'équipe d'Oreille & Vie est au travail. Les inscriptions seront ouvertes en ligne au mois de janvier 2019, nous vous attendons nombreux!

■ L'équipe d'Oreille & Vie

Surdi 34 fête ses 34 printemps!

L'association Surdi 34 organise le samedi 13 avril une méga fête pour tous ses adhérents, les associations amies, les membres du Bucodes SurdiFrance et leurs familles.

Une journée riche en événements pour tous (enfants, ados et adultes) avec des ateliers, des jeux, des spectacles (danse, musique, magie, courts métrages) et une invitée surprise, connue de tous, qui sera notre marraine.

La fête se déroulera dans un château proche de Montpellier. L'entrée est gratuite mais sur invitation. Nous vous invitons à vous inscrire sur notre site : www.surdi34.fr, dans lequel vous trouverez aussi plus d'informations.

Les 50 ans de l'ARDDS

50 ans, on dit que c'est l'âge mûr pour une personne! Et pour une association? Pour une association de malentendants, c'est quand même un grand âge! En 1969, le mot « malentendant » n'existait pas et la lecture labiale était confinée dans l'usage privé.

En septembre 1969, Donatien Lemaitre déclarait *La Caravelle* en préfecture! L'association prenait naturellement le titre du petit journal fabriqué par une équipe de devenus sourds. Un an plus tard, les rédacteurs de la brochure s'alliaient à un autre petit groupe, qui lui, faisait de la lecture labiale. Le nouveau nom **Association de Défense et Réadaptation des devenus Sourds** est déclaré en mars 1971. Il contient les termes de réadaptation et de défense, qui restent deux objectifs actuels de l'association. René Cottin en devient le premier président. Elle reposait déjà sur deux piliers : la revue et la lecture labiale! Au fil des années, les piliers se sont fortifiés et ont ancré solidement l'association...

annuels, formant des orthophonistes à la méthode analytique et à la pédagogie de groupe, qui font la marque de l'ARDDS!

Avec 700 adhérents, 14 sections, l'ARDDS a aujourd'hui une représentativité nationale et une expérience de terrain...

6
7



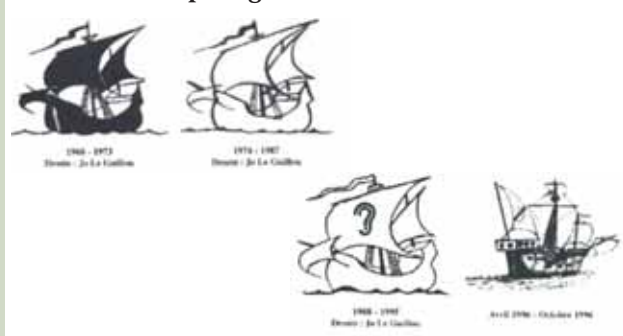
Logo de l'ARDDS dessiné par Marc Renard en 1997

En une quarantaine d'année, *La Caravelle*, petite brochure fabriquée sans moyen, sans régularité, est devenue une vraie revue trimestrielle! Elle s'est alliée en 2011, avec *Résonnances*, la revue du Bucodes, pour créer **6 millions de malentendants**.

L'apprentissage de la lecture labiale, très artisanale dans ses débuts, a trouvé son organisateur, Jean-Pierre Loviat et sa théoricienne et pédagogue, Jeanne Garric. Ils ont fait vivre, depuis plus de 30 ans des stages

Un troisième pilier est venu conforter l'édifice, ce sont les sections régionales, car l'association parisienne s'est développée partout en France. Avec 700 adhérents, 14 sections, l'ARDDS a aujourd'hui une représentativité nationale et une expérience de terrain, qui en font un membre important du Bucodes SurdiFrance.

Évolution du pictogramme de *La Caravelle*



Elle fêtera ce demi-siècle de présence auprès des devenus sourds et malentendants en 2019! L'assemblée générale de mars, en sera l'occasion.

■ Le bureau ARDDS

Malentendance : des bénévoles bretons formés

Être malentendants ne suffit pas à faire de nous des experts de la surdité. Informer et orienter nos pairs suppose de comprendre en profondeur les mécanismes de la perte auditive, ses conséquences, les solutions à mettre en œuvre.

Il s'agit aussi d'être en mesure de tenir un discours clair sur les besoins d'accessibilité et de connaître les règles du jeu en la matière.

Qui plus est, notre action associative suppose de parler d'une même voix pour que notre propos ait plus de portée : à l'échelle nationale, avec le Bucodes SurdiFrance mais aussi à l'échelle locale au sein de notre collectif d'associations bretonnes.

Partant de ces constats, les associations bretonnes, ont initié deux journées de formation pour consolider les connaissances. Elles se sont tenues à Landerneau, à la mi-novembre.

La première journée était animée par la Scop Le Messager et la seconde par plusieurs bénévoles, dans une démarche de co-formation. Cette seconde journée a permis des partages d'expériences sur la participation aux commissions d'accessibilité, sur le relais téléphonique, sur différents sites internet ressources et sur les réseaux sociaux.

Cette action a été financée par la Région Bretagne (FDVA formation), Med-el, L'Audition Mutualiste et Malakoff Médéric. La résidence Domitys de Landerneau nous a prêté une salle. Ces différentes

Qu'en ont pensé les participants ?

- “ Je me sentirai plus à l'aise sur ce sujet... ”
- “ L'accessibilité m'a permis de rester concentrée sur l'ensemble des 2 journées... ”
- “ La reformulation par des gens qui maîtrisent le sujet renforce les connaissances... ”
- “ Je me suis senti faire partie d'un collectif... ”
- “ Un groupe très sympa, une bonne ambiance... ”
- “ À renouveler dans 2 ans ? ”

contributions ont permis de proposer la formation gratuitement aux bénévoles et de la rendre accessible. Une action à dupliquer sur d'autres territoires ?

Cette action a été initiée conjointement par les associations bretonnes Surd'Iroise, Sourdine, Oreille et Vie et Keditu.

■ Le collectif des associations bretonnes

Des adhérents de Surd'Iroise, Sourdine, Oreille-et-Vie et Keditu ont participé à cette formation



Une section ARDDS dans les **Côtes d'Armor**

La Bande Son est primitivement un groupe de parole composé de personnes ayant eu recours au Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS), pour monter leur dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor).

Ce groupe est associé au service Surditude qui dépend d'un établissement départemental : Jacques Cartier. Après plusieurs années de rencontres régulières, la Bande Son a souhaité devenir associative.

Elle est devenue une section locale ARDDS le 1^{er} octobre de cette année. Les activités déjà mises en place vont se poursuivre :

- Le Lieu d'Écoute pour Malentendant (LEM) où une psychanalyste reçoit sur rendez-vous les personnes qui le souhaitent.
- Une permanence ouverte à tout public pour des informations et de l'aide, se tient tous les premiers vendredis soirs de chaque mois de 17h à 18h30.
- Un atelier de lecture labiale se tient chaque mois chez Sophie ou Chantal. Cette dernière activité a beaucoup de succès, elle est ouverte à tous.
- Participation aux J.N.A (l'année passée dans les locaux de la C.P.A.M de Saint-Brieuc dans les Côtes d'Armor).



Les membres de La Bande Son, nouvelle section ARDDS

Toutes ces actions se poursuivent avec d'autres projets : un forum suivi de la représentation d'une pièce de théâtre en collaboration avec le Théâtre du Totem de Saint-Brieuc.

On peut nous joindre au 15^{bis}, rue des Capucins à Saint-Brieuc (permanence) tél. 06 88 73 45 81 (SMS) et 02 96 33 88 51 (service Surditude)

labandeson@gmail.com ou section22@ardds.org

■ **Chantal Vaillant,**
présidente de la Bande Son ARDDS-22

La section 25 est sur les rails

Son nouveau responsable en avait rêvé, c'est maintenant d'actualité : le conseil d'administration de l'ARDDS a validé le projet et le protocole est signé ; vive la section Doubs !

Je remercie beaucoup Etienne (orthophoniste) de m'avoir mis le pied à l'étrier. Elle participe tous les ans au stage de lecture labiale de l'ARDDS. C'est un plus pour moi, car elle s'est déjà par le passé investie aussi dans une association de malentendants dans le Pays Basque. Nous avons constitué notre CA. Il reste à effectuer toutes les démarches administratives et financières pour démarrer réellement nos activités.

Je suis adhérent depuis 1998. J'ai découvert à travers les stages auxquels j'ai participé l'importance de la lecture labiale, notamment grâce à Jeanne Garric. Elle m'a fait comprendre également qu'il fallait ne pas avoir peur d'avouer ma surdité. En effet je m'étais enfermé dans une bulle, qui depuis a explosé. Ce sera pour la section un fil rouge d'ouvrir mon expérience à

ceux qui sont dans la même situation. Bien sûr j'ai beaucoup d'autres projets en tête. De plus, j'ai pu voir d'autres sections voir le jour quand j'étais administrateur de l'ARDDS. Cela m'a permis d'acquérir de nombreuses informations utiles pour faire vivre notre entité. Je suis conscient du travail qui nous attend pour ouvrir nos portes aux malentendants.

Si ce rêve se réalise, c'est essentiellement parce que je profite d'une retraite bien méritée. Nous aurons certainement deux points d'accueil des malentendants à la recherche d'information, à Besançon et à Exincourt. Malgré la distance séparant ces deux villes, je reste motivé pour fédérer de nouveaux adhérents.

■ **Thierry Fresse, Responsable de la section 25**
section25@ardds.org

L'accessibilité en établissement de santé

Dans la vie des malentendants, l'un des domaines les plus angoissants est bien celui de la santé. Et ce n'est pas seulement pour les soins et l'appareillage concernant leur audition! On peut relire avec intérêt le dossier du numéro 1 de GMM de mai 2011, « Mal entendre à l'hôpital ».

Être hospitalisé, suivre une rééducation, ou devoir entrer en établissement de personnes âgées est toujours une épreuve. Quand s'y ajoute le problème de la communication avec le personnel ou d'autres résidents, c'est pour beaucoup une source d'inquiétude importante qui s'ajoute à celle de la santé.

Accompagner un proche dans un parcours de soins quand on est soi-même malentendant est également une responsabilité difficile à assumer.

Comment les associations peuvent-elles aider les malentendants à comprendre et se faire comprendre du personnel qui prend soin d'eux, de la salle d'attente à la salle d'opération? Sur quelles aides les administrations peuvent-elles compter?

10

11

Dans les salles d'attente



À l'occasion de plusieurs consultations au service d'ophtalmologie et d'ORL de la fondation ophtalmologique Rothschild à Paris, j'ai constaté que l'appel des patients se fait à la criée, soit dans la vaste salle d'attente d'ophtalmologie, soit dans le long et bruyant - en raison de la foule- couloir bordé de sièges des deux côtés pour les consultations d'ORL.

On nous appelle par notre nom, en violation du code de déontologie médicale sur le secret médical qui interdit l'identification du patient par des tiers.

L'appel peut venir de l'extrémité du couloir, à l'opposé de votre place!

Heureusement que ma femme avait pu m'accompagner et me signaler les appels car j'aurais pu passer pour absent à mes consultations et chez Rothschild, si vous loupez votre rendez-vous, vous devenez tricarard. ■

Patrick



Je suis malentendant, svp veuillez écrire sur l'ardoise

Lors d'une intervention...



Le parcours d'un malentendant à l'hôpital : lors de consultations, c'est assez facile car je prends soin, dès l'arrivée, de préciser mon problème, et le professionnel s'adapte assez facilement.

Là où c'est plus difficile, c'est en intervention, car nous sommes alors démunis de nos appareils, et, de plus, la plupart des personnels portent un masque, occultant ainsi la compréhension.

Si vous ajoutez le bruit ambiant, c'est très perturbant.

Cependant j'ai remarqué qu'à chaque fois que j'ai dit que j'étais malentendant, les professionnels de santé se sont adaptés à mon handicap. ■

Bernard

Ce dossier propose des pistes mises en œuvre par des associations. Le guide pratique publié par la Haute Autorité de santé constitue la référence sur laquelle s'appuyer dans ce domaine. Localement le travail des Représentants d'Usagers dans les établissements est très concret, ainsi que les interventions auprès des services et personnels soignants. Racontez-nous vos expériences !

Regarder la télé, quand on est hospitalisé !



Aline, adhérente de l'Ardds, a réussi « un coup de maître » à la Salpêtrière !

Elle s'est plainte de l'absence de sous-titrage du téléviseur qui était dans sa chambre, dans un service d'hospitalisation de patients sourds et malentendants.

Elle a reçu une réponse de la personne chargée des relations avec les usagers de l'hôpital :

« Suite à votre courrier, le prestataire a été saisi et des pénalités ont été appliquées avec une injonction de mise en conformité des postes de télévisions ne permettant pas d'accéder au sous-titrage. De plus il leur a été demandé de délivrer une information claire sur cette prestation. »

Aline



Tribulations d'une curiste implantée dépouillée de son implant



Première cure thermale, premières matinées sans implant.

Avec l'implantation le silence s'est fait plus dense et plus pesant¹, voire angoissant. Comme je vivais très mal cette absence de sensations, je mettais mon implant du réveil au coucher. Depuis quelques années, j'opte pour un petit-déjeuner sans implant pour apprivoiser un peu ce silence. Mais c'est vraiment mon maximum !

Me voilà donc débarquant au centre thermal pour des soins incluant beaucoup de vapeur, d'humidité, de bains et donc des cheveux mouillés en quasi-permanence. Inutile de compter sur une éventuelle BIM (ndlr : boucle à induction magnétique) dans ce cas !

Vous passez de services en services pour vos soins, vous vous présentez à l'accueil, vous faites tamponner votre feuille et vous attendez... qu'on vous appelle ! L'agenda est bien rempli, il y a foule et le personnel est à flux tendu.

Argh ! La première fois, j'ai mis mon implant mais cela impliquait de l'enlever à chaque soin, beaucoup de manipulations pour pas grand-chose. Donc l'implant dans sa boîte avec moi... au cas où quand même ; psychologiquement, je n'ai jamais pu le laisser à la consigne !

Je me suis donc présentée en annonçant simplement que j'étais sourde, que je ne pouvais pas garder mon appareil et donc je n'entendrais pas quand on m'appellerait.

Pas de problèmes, m'a-t-on assuré ! En effet dans certains services le personnel m'ayant repérée venait me chercher... certains m'ont même prise par le bras pour m'accompagner jusqu'au soin !

D'autres, manifestement, ont complètement zappé l'info. Ainsi, pour une séance en piscine, à mon arrivée on m'a indiqué la salle d'attente avec un commentaire que je n'ai pas compris. Je suis donc allée m'asseoir à ma place présumée avec le groupe qui était le mien sur le papier. Lorsque tout le monde s'est levé, j'ai suivi... Mais la dame d'accueil en recomptant ses moutons s'est rendue compte qu'il y avait là, une intruse qu'elle n'avait pas prévue. Elle est venue me récupérer et m'a fait asseoir de façon autoritaire sur une chaise à part toute seule, face du groupe. J'ai eu l'impression d'avoir fait une bêtise et d'être au piquet ! Je pense que, ne sachant comment gérer le problème de communication, elle a opté pour une solution rapide...

Inversement d'autres m'appelaient, c'est-à-dire me faisait signe, dès que j'arrivais quelle que soit l'heure de mon rendez-vous... Ainsi il m'est souvent arrivé de « passer » devant cinq ou six personnes qui attendaient. Globalement tout s'est bien passé. J'ai réussi à ne pas angoisser, la communication s'est réduite à des phrases simples, des gestes et des sourires... mais aussi surtout à une attention particulière du personnel pourtant fort sollicité.

¹ L'introduction du porte électrode dans la cochlée tend à détruire tout ou partie des cellules ciliées restantes.

Maripaule

L'accessibilité en établissement de personnes âgées dans la Manche



L'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche (ADSM Surdi 50) expérimente la mise en accessibilité auditive par émetteur / récepteur auprès de résidents de l'Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes EHPAD - KORIAN, La Goélette Equeurdreville-Hainneville (50).

La prévalence des troubles de l'audition chez les personnes âgées est de 65 % chez les plus de 65 ans. Elle augmente inéluctablement avec l'avancée en âge, ce qui explique que la quasi-totalité des résidents en EHPAD est atteinte de déficience auditive.

Il résulte de celle-ci un déficit dans la communication avec autrui et singulièrement avec les personnels soignants et d'accompagnement.

Ceux-ci ne bénéficient que rarement des informations qui pourraient les aider à mieux communiquer avec les résidents malentendants et éviter que ceux-ci s'isolent progressivement. De plus, les méthodes et les moyens visant à une amélioration des capacités auditives sont très peu connues du personnel soignant et de l'encadrement de l'établissement, alors même que d'importants progrès ont été réalisés en la matière.

Le Groupe de Recherche Alzheimer Presbycusie (GRAP), à travers les travaux de l'équipe du Professeur Hélène Amiéva, démontre les conséquences majeures du déficit auditif sur la qualité de vie de la personne âgée (handicap, déclin cognitif, dépression).

Face à ce constat, l'ADSM Surdi 50 au regard des résultats de l'étude montrant que les cas d'Alzheimer sont 2,48 fois plus fréquents chez les personnes âgées présentant une presbycusie, a mené une expérimentation de mise en accessibilité d'un atelier mémoire auprès de seize résidents. Tous presbycusiques avec des niveaux de pertes auditives différents.

Seuls trois résidents étaient appareillés. Malheureusement, nous avons constaté une déficience de fonctionnement de leurs appareils auditifs due à l'absence d'entretien et de suivi prothétique (tuyau rempli de cérumen ou trop dur, et même absence de piles!) sans position T.

Après avoir échangé avec chaque résident, afin d'évaluer leur niveau de perte d'audition mais également recueillir leur accord de participation à cette expérience, nous avons équipé douze résidents d'un récepteur HF équipé d'une oreillette. Le choix de l'oreillette et non d'un casque s'explique par la volonté de ne pas « couper » les résidents - particulièrement ceux atteints de symptômes Alzheimer - de l'ambiance sonore de la salle d'animation évitant ainsi l'apparition de réactions anxiogènes. L'animatrice était équipée d'un émetteur HF.

Suite à cette expérimentation l'Adsm Surdi 50 a répondu à l'appel à projets 2018 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Manche.

Ce projet consiste à évaluer les restes auditifs des résidents par des tests auditifs, préserver et valoriser les restes auditifs par un meilleur confort acoustique dans les lieux collectifs de l'établissement. Une expertise des moyens de communication mis en place au sein de l'établissement sera effectuée et assortie de préconisations de mise en accessibilité auditive visant à favoriser une bonne communication entre les résidents, les professionnels, la famille.

Une journée de formation des professionnels de l'établissement au handicap auditif clôturera ces interventions auprès des résidents. Seront notamment abordés :

- le paysage de la malentendance, distinction entre surdité de naissance et acquise,
- le fonctionnement du système auditif, les différentes pathologies auditives,
- comment repérer une personne malentendante?
- les bonnes attitudes de communication,
- l'entretien et l'hygiène des appareils auditifs,
- l'utilisation du matériel de compensation auditive (BIM de comptoir mobile, émetteur / récepteurs HF).



Boucle magnétique de guichet et récepteurs HF avec colliers bim ou écouteurs

La Conférence des Financeurs très intéressée par ce projet nous accorde un financement de 60 000 € pour le réaliser durant l'année 2019. Cinquante établissements seront concernés sur le département de la Manche.

L'évaluation de ce projet innovant qui répond à des besoins constatés de longue date par l'ensemble des associations du Bucodes SurdiFrance permettra, nous l'espérons, de le développer sur les territoires.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de son déroulement.

Si vous envisagez de promouvoir un projet similaire auprès de la Conférence des Financeurs de votre département, n'hésitez pas à contacter l'Adsm Surdi 50 pour plus d'informations.

■ Nicolas Herve (Adsm Surdi 50)

■ Nicolas Herve (Adsm Surdi 50)

Évaluation de l'infirmière coordonnatrice

Hier après-midi à l'animation jeux de mémoire de l'EHPAD, a été testé un système individuel d'amplification du son par émetteur / récepteur avec oreillette.

Le but était de permettre aux résidents malentendants, appareillés ou non d'entendre la voix de l'animatrice directement dans leur oreille.

Les personnes avec un appareil auditif auraient pu avoir la même chose par l'utilisation d'une boucle magnétique mais aucune des trois personnes présentes n'avait la position T activée sur leur appareil auditif.

Seize personnes ont testé le dispositif, dont quatre étaient connues pour être malentendantes et trois étaient appareillées.

Nous avons observé pour ces quatre personnes un réel confort pour suivre et se concentrer sur le jeu mémoire. Leur participation a été nettement plus active que d'habitude. Leur temps de concentration augmenté par rapport à d'habitude (20 minutes contre moins de 5 minutes d'habitude).

Sur les seize résidents, six ont fait un jeu de mémoire remarquable de participation et de réponses alors qu'elles ne sont pas connues pour être malentendantes. Madame S. a répété plusieurs fois que « *c'était génial d'entendre et de pouvoir répondre aux questions* ».

La plus-value est nette pour quatre autres personnes qui étaient ravies et ont participé beaucoup mieux que d'habitude. Elles étaient fières d'ailleurs de pouvoir

concurrencer les réponses des autres, ce qui n'est pas le cas d'habitude.

Nous avons donc dix personnes pour qui le test est concluant.

Les six autres personnes qui ont testé le système :

- deux personnes ont trouvé cela inutile,
- quatre personnes avaient des restes auditifs suffisants pour une participation efficiente à l'atelier mémoire.

L'autre aspect positif de l'utilisation de ce dispositif est le confort de travail pour l'animatrice. Le fait d'avoir un micro relié seulement aux personnes qui en ont besoin lui a permis de ne pas hausser la voix pour se faire entendre, pour répéter. Elle s'est exprimée doucement et calmement, ce qui est aussi apaisant pour elle que pour les résidents. Elle a exprimé le regret de ne pas avoir eu ce matériel plus tôt.

À propos de l'incompréhension des questions par les résidents l'hypothèse était que ces résidents n'avaient plus les capacités intellectuelles suffisantes pour faire ces jeux, or c'était faux. Ils n'entendaient et ne comprenaient pas les questions et donc répondaient à côté et énervaient les autres.

Cet outil de communication serait un précieux atout pour les réunions, commissions, Conseil De la Vie Sociale (CVS) où les résidents sont présents. Cela assurerait que le message est mieux passé, bien compris et leur redonnerait la parole.

■ Orianne NYS
Infirmière Coordonnatrice EHPAD Korian La Goélette

Prélèvement à la source : les réductions fiscales pour les dons aux associations sont maintenues



Une information juridique qui a son importance dans le cadre des dons qui sont effectués auprès du Bucodes SurdiFrance et de ses associations membres! Le bénéfice de la réduction d'impôt pour don à des associations acquis au titre de 2018 est maintenu. Dès le 1^{er} janvier 2019, vous recevrez un acompte de 60 % de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction payée en 2018 au titre des dépenses engagées en 2017). Le solde vous sera versé à compter de juillet 2019, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées au profit d'associations en 2018. Source : economie.gouv.fr

Don au Bucodes SurdiFrance (déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)



Nom, prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail : Affectation :

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Une grille pour repérer les **déficits sensoriels en résidence**

Début 2017, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié des recommandations pour le repérage systématique des déficiences sensorielles en EHPAD et en résidence autonomie.

L'article précédent relate la mise en œuvre de ces recommandations, par l'association de la Manche !

Afin de faciliter l'application de ces recommandations, des fiches-repères ont été éditées :

- **Du repérage à l'accompagnement** : ces fiches abordent les éléments essentiels à retenir pour chaque déficience sensorielle
- **savoir-être et savoir-faire** : après un memento décrivant les « savoir-être » et « savoir-faire » applicables à l'ensemble des personnes accompagnées quelle que soit la déficience sensorielle, les fiches-repères suivantes précisent les attitudes à adopter en fonction de la spécificité de la déficience.

D'après une enquête de la Fondation Médéric Alzheimer (FMA), 23,7 % des résidents d'EHPAD sont atteints de déficit auditif ayant un retentissement sur leur vie quotidienne et 21,7 % souffrent de troubles visuels non ou mal compensés.

« Les déficits visuels et auditifs ont des conséquences sur le développement de troubles cognitifs. Or, seul un tiers des EHPAD réalise un repérage systématique de ces troubles, et seulement 6 % le font à l'aide d'un protocole, de guides ou de recommandations », constate Docteur Alain Bérard, directeur adjoint de la FMA.

En mai 2016, AUDIO 2000 et Optic 2000 se sont associés à la FMA pour mener une étude dans le but de valider une grille d'analyse multisensorielle, « AVEC », conçue par la Société Française de Réflexion Sensori-Cognitive (SOFRESC).

23,7 % des résidents d'EHPAD sont atteints de déficits auditifs

La grille a ainsi été testée dans dix-huit EHPAD et sept EHPA (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées), sur plus de 400 résidents. Des besoins sont apparus : ainsi, seul un quart des résidents équipés possède des aides auditives adaptées.

La deuxième étape consistera bien entendu à diagnostiquer et apporter des réponses aux troubles ainsi repérés. Ce second volet devra déterminer par exemple qui doit procéder aux changements de piles ou aux réglages, du plus simple au plus complexe, des appareils auditifs : la famille, les soignants, un audioprothésiste ?

Les professionnels des établissements peuvent télécharger la grille AVEC, qui est mise à leur disposition gratuitement sur le site de l'Observatoire de la santé visuelle et auditive du groupement Optic 2000.

Extrait des fiches repères :

En plus des recommandations classiques pour s'adresser à une personne malentendante il y a cette recommandation :

La personne ayant une déficience auditive ne pouvant pas toujours percevoir les éléments de communication verbale, prêter une attention particulière au moment où elle perd le fil de la conversation. En outre, ne pas oublier qu'une personne malentendante a des difficultés qui ne se voient pas et qu'elle n'a pas perdu l'usage de la parole.

En ce qui concerne l'adaptation de l'architecture et de l'environnement, nous pouvons noter cette remarque :

Veiller toutefois à ne pas calfeutrer les lieux car cela priverait les résidents des repères auditifs essentiels pour rythmer la vie. Les personnes ont besoin de repères auditifs sans pour autant voir ce qui se passe.

■ La Rédaction d'après le site de l'observatoire de la santé visuelle et auditive.

14
15

© Guillaume Leblanc



Korian est l'Ephad avec lequel l'Adsm Surdi 50 a réalisé son expérimentation

Prise en compte du handicap dans les établissements de santé : un nouveau document-cadre

« **Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap** » : c'est l'intitulé d'un guide publié par La Haute Autorité de Santé à destination des établissements de santé pour promouvoir un indispensable changement des pratiques.



« En établissement de santé, les personnes en situation de handicap font face à de nombreux obstacles pour être accueillies et accompagnées de manière adaptée ». Ce constat, fait par la Haute Autorité de Santé (HAS), s'applique notamment aux personnes malentendantes, qui ont un impératif besoin de comprendre ce qui leur est dit au cours d'une hospitalisation.

Lorsque la HAS a travaillé à l'écriture de ce Guide, elle a coopéré avec les associations de personnes en situation de handicap. Un avant-projet du document a été présenté au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Un groupe de travail du Bucodes SurdiFrance s'est saisi de la question sur ces problématiques propres et a fait des propositions, reprises dans ce guide.

Très complet, il donne un mode d'emploi pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, de leur arrivée à l'hôpital jusqu'à leur sortie. Il s'agit d'abord d'anticiper l'accueil pour bien identifier les besoins. À l'arrivée, le patient pourra solliciter le référent handicap pour un accueil et un suivi personnalisés qui permettront d'adapter l'information à la situation de handicap.

Pendant l'hospitalisation, le mot d'ordre est de veiller au maintien de l'autonomie du patient.

• Identifier un référent handicap dans chaque établissement avec un numéro de téléphone dédié et une adresse e-mail.

- Former et sensibiliser les personnels à la prise en charge des patients en situation de handicap (notons que la HAS préconise de solliciter les associations de personnes en situation de handicap pour ces actions de formations/sensibilisation).
- Développer l'accessibilité (en rendant accessibles les informations par exemple).
- Mettre en place une signalétique adaptée et équiper les chambres.

Un document à l'attention des usagers en établissement de santé a été publié au mois de septembre. Ce document a pour objectif d'inciter et de soutenir les représentants des usagers dans les actions qu'ils pourraient conduire dans le cadre de leur mandat au sein des établissements de santé sur le sujet du handicap.

La HAS devrait aussi publier un document à l'intention des associations.

Le guide et l'ensemble de ces documents à destination des professionnels, des usagers et des associations doivent permettre une évolution des pratiques et produire une amélioration de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Toutes les ressources disponibles mises à disposition par la HAS (le guide, le document pour les Représentants des Usagers etc.) sont accessibles à partir du site internet surdifrance.org ou à l'adresse suivante :

www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2772619/fr/accueil-accompagnement-et-organisation-des-soins-en-etablissement-de-sante-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap

■ Dominique Dufournet

Qu'est-ce que la Haute Autorité de Santé (HAS) ?



La HAS est une autorité publique indépendante à caractère scientifique, créée par la loi du 13 août 2004. Elle vise à assurer aux personnes un accès pérenne et équitable à des soins et des accompagnements pertinents, sûrs et efficaces. Elle travaille aux côtés des Pouvoirs Publics dont elle éclaire les décisions, avec des professionnels pour optimiser leurs pratiques et leurs organisations, et au bénéfice des usagers pour renforcer leurs capacités à faire leurs choix¹.

¹ Extrait du site de la Haute Autorité de Santé

Il était une fois, un badge...

Le badge « sourd/malentendant » vise à sécuriser le parcours du patient malentendant en favorisant la prise en compte du handicap auditif tout au long de son hospitalisation. 1000 badges ont été produits. Sa conception a fait l'objet de recherches de matériaux et d'une validation afin qu'il remplisse les normes strictes d'hygiène et de sécurité qui lui permette d'être porté même en salle d'opération. Voici la belle histoire de ce badge depuis la naissance de l'idée jusqu'à la réalisation.

L'idée d'un badge nous est venue en 2017, suite à des faits circonstanciés à dates différentes par :

- la connaissance par voie de presse en 2011 d'une erreur médicale, liée en partie à la malentendance d'un patient dans un hôpital de Limoges ;
- une proposition en 2015 par le conjoint d'une personne malentendante du port d'une oreille blanche sur le revers de veste - ceci pour reconnaître ce handicap invisible ;
- le rapprochement et l'écoute du service qualité de notre Centre Hospitalier Inter Communal (C.H.I.C Quimper) avec l'association SOURDINE (29) dans le cadre de l'amélioration de la communication et de la relation entre les acteurs médicaux et les patients (comité des usagers).

L'erreur médicale susvisée leur ayant été rappelée, le service qualité a accepté spontanément l'idée d'un « repère d'attention particulière » distinctif des malentendants dans le cas où il est impératif d'ôter certaines prothèses (ici auditives) pour des besoins médicaux (radios, scanners, IRM...).

En relation avec L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne, le service qualité du C.H.I.C a défini le besoin (badge et tour de cou) avec des contraintes médicales telles qu'une surface lisse pour un nettoyage avec des produits spécifiques hospitaliers, sans moindres anfractuosités, donc pas de tissus ni de coutures, sans métal et un tour de cou anti-étranglement... À charge à l'association SOURDINE de trouver et de se procurer le produit, de le soumettre au C.H.I.C et à l'A.R.S pour approbation...

Ce n'était pas une sinécure, même pour un acheteur professionnel pourtant rompu aux aléas du métier ! Ainsi nous avons eu réception d'une valisette d'échantillons de tous genres non conformes ; les vendeurs ne répondant que par ce qu'ils vendent sans être à l'écoute de la demande. Le travail spécifique sur-mesure en petites séries hors très grandes séries à modèle unique rentables étant passé de mode, il a fallu convaincre qu'une première commande de 1 000 exemplaires pour essais pourrait peut-être ouvrir à des commandes importantes à venir (avec révision de prix... évidemment suivant les quantités).

Le service qualité a accepté spontanément l'idée d'un « repère d'attention particulière » distinctif des malentendants dans le cas où il est impératif d'ôter certaines prothèses (ici auditives)...

Du 7 juin 2017 à aujourd'hui, entre la définition du produit, la création, la recherche de fournisseurs éventuels, 262 mails ont été adressés. Un seul fabricant « éligible » a été trouvé, en France, pour le tour de cou mais six fois plus cher, ce qui nous a amenés (à regret) à commander à une société multinationale avec fabrication à l'étranger.

L'association DURDO a eu la même idée !

Son badge, très différent, n'est pas dédié spécifiquement à l'usage en établissements de santé.

Il sera fabriqué à partir d'un dessin de sa présidente et porté chaque jour, au revers pour annoncer tout simplement que le porteur est « dur d'oreille » ! C'est une manière élégante pour le malentendant de montrer son handicap invisible.

Il sera dévoilé à la prochaine JNA et dans le numéro d'avril de **6MM**.

Renseignements : durdoreille7892@gmail.com



Il a fallu rechercher un matériau compatible avec les contraintes d'hygiène et de sécurité des hôpitaux

TOUR de COU

Définition du besoin

Différents fermoirs sécuritaires anti étranglement du marché selon si cordons plats ou ronds

Fermoirs sécuritaires

ATTENTION !

Matériau LISSE EN SURFACE, NON TISSÉ

que ce soit en cordon rond ou plat pour écarter les refuges à microbes et/ou bactéries.

(Utilisation en milieux médicaux)

Peut aussi être monté avec mousqueton plastique si cordon plat

Pas besoin de bague de serrage du tout (surtout pas en métal)

Reste maintenant à les « revendre pédagogiquement » aux établissements médicaux pour lever quelques freins logistiques, organisationnels ou psychologiques...

Après les avoir achetés, reste maintenant à les « revendre pédagogiquement » aux établissements médicaux pour lever quelques freins logistiques, organisationnels ou psychologiques éventuellement soulevés par les uns ou les autres tels que la charge supplémentaire de travail d'attention des personnels santé et/ou un sentiment de stigmatisation par certains malentendants tant ce handicap reste inavoué, tabou, dérangeant. Une procédure a été élaborée pour l'utilisation de ce badge. Vous pouvez la télécharger sur surdifrance.org.

■ René Jaouen



Former le personnel des hôpitaux

Signaler les difficultés d'audition favorise leur prise en compte mais comment les prendre en compte ? C'est l'objet d'une journée de formation que propose le Bucodes SurdiFrance. Elle permet d'outiller les professionnels pour qu'ils soient en mesure d'accueillir des personnes malentendantes dans de bonnes conditions, à chaque étape de leur parcours en établissement de santé : ce qui permet l'accessibilité, les bonnes pratiques de communication...

Parlez-en autour de vous !

Plus d'info : contact@surdifrance.org

16

17

Je m'abonne à 6 millions de malentendants



Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros : 15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros : 28 €

Pour bénéficier de l'abonnement à tarif réduit, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Pour l'abonnement plein tarif, vous pouvez envoyer votre chèque directement :

- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Claude VAJDA : 32, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon. Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - boîte 82, MVAC du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris. Renseignements à contact@ardds.org

Nom, prénom ou raison sociale :
.....
Adresse :
.....
Ville :
Code postal : [][][][][][]
Pays :
Mail :
Date de naissance : [][][][][][][][][][][]
Nom de l'association :

Abonnement

Appareils auditifs : ce qui change à partir de 2019

Suite aux annonces faites en juin dernier par le ministère de la santé, un arrêté¹ est paru le 16 novembre 2018 qui définit de nouvelles conditions pour l'acquisition d'appareils auditifs. La mesure phare est la mise en place d'appareils auditifs « 100 % santé » dont le reste à charge pour le patient diminuera par paliers, jusqu'à 0 € à partir de janvier 2021.

La situation prévalant jusqu'en 2018

Jusqu'au 31 décembre 2018, le prix moyen d'un appareil auditif était de 1 500 € et la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) fixée à 199,71 €. Pour les personnes ne relevant pas d'une prise en charge à 100 %, le remboursement équivalait à 60 % de la BRSS, soit 119,83 € par oreille appareillée. La nomenclature classait les appareils en quatre catégories : A, B, C et D.

L'audition est une fonction qui, nous le savons lorsque nous la perdons, est d'une extrême complexité... tout comme l'appareillage et sa prise en charge. La réforme qui vient d'entrer en vigueur met en place un nouveau système, qui n'est pas simple à appréhender. Cet article résume les principaux changements qui concernent l'appareillage des personnes adultes : un tableau reprend les étapes de la mise en place de la réforme à partir du 1^{er} janvier 2019 pour conduire au « reste à charge zéro » (RAC 0), une présentation de l'ensemble des autres mesures de la réforme qui introduit des changements dans la relation patient/audioprothésiste, ainsi qu'une nouvelle nomenclature.

Vers un RAC 0 en 2021 pour les appareils « 100 % santé »

Le prix de l'appareil auditif de classe I, dit « 100 % santé », doit décroître jusqu'à un prix maximal de

950 € à partir du 1^{er} janvier 2021, avec un reste à charge nul pour le patient affilié à une assurance maladie complémentaire et bénéficiant d'un contrat responsable², en suivant l'évolution suivante :

À partir de janvier 2021, pour les appareils de classe I, l'Assurance Maladie Complémentaire (mutuelles, assurances santé...) devra compléter le différentiel de sorte que le reste à charge soit nul pour les patients.

Une nouvelle nomenclature

Cette réforme de la prise en charge de l'appareillage auditif s'est accompagnée d'une réforme de la nomenclature³ et de la prise en charge du patient. L'ancienne nomenclature qui visait à classer les appareils en quatre catégories (A, B, C, D) a disparu. La nouvelle nomenclature a été publiée sous forme d'un arrêté, paru au Journal Officiel le 16 novembre 2018. Les dispositions de cet arrêté prennent effet au 1^{er} janvier 2019⁴.

¹ Arrêté du 14.11.2018 paru au JO le 16.11.2018

² La plupart des contrats d'assurance santé complémentaires entrent dans la catégorie des contrats responsables.

³ Une nomenclature désigne une classification faisant autorité, en l'occurrence celle de la sécurité sociale

⁴ Arrêté du 14 novembre 2018 portant modifications des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévus à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale en consultation sur le site du Bucodes SurdiFrance www.surdiFrance.org

	Jusqu'à fin 2018 Classes A, B, C, D	Depuis le 1 ^{er} janvier 2019	À partir du 1 ^{er} janvier 2020	À partir du 1 ^{er} janvier 2021
Prix d'un appareil de classe I (100 % santé)	prix libre	1300 € maximum par appareil	1100 € maximum par appareil	950 € maximum par appareil
Prix d'un appareil de classe II	prix libre	prix libre	prix libre	prix libre
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) pour tous les appareils auditifs classe I et classe II	199,71 € par appareil	300 € par appareil	350 € par appareil	400 € par appareil
Remboursement à hauteur de 60 % de la BRSS	119,83 € par appareil	180 € par appareil	210 € par appareil	240 € par appareil



La nouvelle nomenclature retient désormais des appareils de classe I et des appareils de classe II.

Des critères de qualité minimum pour les deux classes

Cet arrêté décrit d'abord un ensemble de caractéristiques techniques minimales requises pour les deux catégories d'aides auditives⁵.

On retiendra parmi ces spécificités, outre le descriptif du système d'amplification :

- un système anti-larsen,
- une directivité microphonique automatique,
- un réducteur de bruit statique,
- au moins 12 canaux de réglage.

Des options réparties dans deux listes

Les aides auditives de classe I doivent comporter au minimum trois options d'une liste d'options appelée « liste A »⁶.

Les aides auditives de la classe II doivent comporter au minimum six options de la liste A et au moins une option de la liste B⁷.

Les aides auditives « 100 % santé » sont donc des appareils qui comportent à minima trois options de la liste A et au maximum une option de moins que les aides auditives de classe II. Par exemple : une option

de la liste B et quatre options de la liste A ou les huit options de la liste A, etc.

Nous reviendrons sur ce système d'options complexe afin de les expliquer en détail dans le prochain numéro de **6 millions de malentendants**.

Le prix de l'appareil auditif de classe I, dit « 100 % santé », doit décroître jusqu'à un prix maximal de 950 € à partir du 1^{er} janvier 2021...

Une garantie de quatre ans

La garantie minimale du fabricant de chaque aide auditive est dorénavant fixée à quatre ans. La seule garantie obligatoire était auparavant la garantie légale de conformité, soit deux ans. Cette nouvelle garantie de base ne couvre ni le bris, ni le vol ou la perte, il reste donc recommandé d'assurer ses appareils auditifs.

Pour bénéficier d'une prise en charge par la sécurité sociale, le renouvellement ne peut intervenir avant une période de quatre ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive.

La prescription

La prescription doit être désormais obligatoirement réalisée par un médecin spécialiste⁸ pour un premier appareillage. Le médecin spécialiste doit établir un diagnostic complet (décrit dans l'arrêté), conduisant (ou non) à l'appareillage. Il reste ensuite l'interlocuteur de l'audioprothésiste, comme le médecin traitant. L'audioprothésiste est tenu de leur envoyer des comptes-rendus de l'appareillage.

Pour un renouvellement d'appareils auditifs, les choses ne changent pas : ORL ou médecins traitants peuvent établir la prescription.

Des questionnaires à chaque étape

À chaque étape, il sera demandé au patient de remplir un questionnaire (soit trois questionnaires). Ces questionnaires anonymes sont destinés à contrôler le « suivi de la qualité » par la Sécurité sociale dans le but de suivre l'évolution de la réforme.

⁵ Il existe cependant deux sous-catégories, les intra-auriculaires et les aides auditives « surpuissantes » pour les pertes auditives les plus fortes ;

⁶ Liste A : système anti-acouphène / connectivité sans fil / réducteur de bruit du vent / synchronisation binaurale / directivité microphonique adaptative / bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz / fonction apprentissage de sonie / dispositif anti-réverbération.

⁷ Liste B : bande passante élargie $\geq 10\ 000$ Hz / réducteur de bruit impulsionnel / au moins 20 canaux de réglage / une batterie rechargeable

⁸ ORL ou médecin généraliste spécialisé en « otologie médicale »

... Quelle aide auditive ? Position T et MT

« L'audioprothésiste doit systématiquement proposer au moins une aide auditive de classe I pour chaque oreille devant faire l'objet d'un appareillage ». Il est aussi tenu de « proposer au moins une aide auditive de classe I disposant d'une bobine d'induction permettant une position T ou MT ». L'audioprothésiste devra donner une explication claire sur les programmes T et MT : mode de fonctionnement, utilisations...

L'essai doit être systématique avec une « durée minimale de trente jours »...

Des essais de trente jours minimum

Depuis le 1^{er} janvier, l'essai doit être systématique avec une « durée minimale de trente jours », prolongeable dans certaines conditions – notamment par une nouvelle période d'essai avec une autre aide auditive, en cas d'échec de la première période d'adaptation. Il n'y avait jusqu'à présent aucune obligation concernant les essais.

Le suivi

Les séances de réglage, de contrôle et de suivi pendant toute la durée de vie de l'appareil auditif, font partie de la prestation payée par le patient, qui effectue ces séances auprès de l'audioprothésiste qui a vendu l'appareil. L'arrêté stipule que « *toutefois en cas de déménagement de la personne (...) ou lorsque la personne souhaite changer d'audioprothésiste, ce dernier facilite le changement d'audioprothésiste* ».

Pour les séances de réglage/contrôle, il est prévu des séances au 3^e, 6^e et 12^e mois après la délivrance de l'aide auditive. Le contenu de ces séances est décrit dans l'arrêté. Au-delà de cette première année, la fréquence minimale recommandée est de deux séances par an, pendant toute la durée d'utilisation de l'appareil auditif. Ces séances comprennent aussi la fourniture des pièces détachées, et les réparations qui entrent dans le cadre de la garantie fabricant.

Les piles

Le forfait piles (BRSS de 36,59 € par appareil et par an) disparaît. Il couvrait la prise en charge des piles et les dépenses d'entretien. Les dépenses d'entretien sont maintenant comprises dans la garantie. La base de remboursement de la sécurité sociale s'établit à 1,5 €⁹ par blister¹⁰, soit un remboursement de 0,9 € par blister¹¹. Par ailleurs, le nombre de blisters pouvant donner lieu à prise en charge au cours d'une année, est dorénavant limité¹².

C'est un changement profond qui s'opère pour l'appareillage des personnes malentendantes. Le ministère de la santé prévoit une campagne d'information début 2019 auprès des professionnels de santé et auprès du grand public.

À l'heure où nous écrivons cet article, les textes concernant cette réforme n'ont pas encore été tous publiés. Nous vous tiendrons informés des modifications que pourront entraîner les futurs textes à paraître.

Pour bien appréhender ces changements, le Bucodes SurdiFrance procédera à la mise à jour de son guide pratique « *Bien s'équiper en appareils auditifs* », que vous pourrez commander auprès des associations du Bucodes SurdiFrance.

■ **Dominique Dufournet**

⁹ On peut trouver ces prix sur internet mais, à notre connaissance, pas chez les audioprothésistes où les prix, en moyenne de 5 € le blister peuvent atteindre 8,90 euros.

¹⁰ Les piles sont vendues par paquet de 6 piles, le blister est le nom de l'emballage. Un blister de piles correspond donc à 6 piles.

¹¹ Sauf pour les personnes relevant d'une prise en charge à hauteur de 100 %

¹² Piles 10 : 10 blisters / Piles 312 : 7 blisters / Piles 13 : 5 blisters / Piles 675 : 3 blisters

D'autres mesures à venir

Le projet « 100 % santé » a été présenté le 13 juin dernier et a donné lieu à la publication d'un dossier de presse consultable sur le site internet du Bucodes SurdiFrance (www.surdiFrance.org).

Ce projet ne se limite pas à proposer des appareils à reste à charge 0, il annonce d'autres réformes importantes à venir.

- Des actions de prévention

- Pour lutter « contre la désocialisation des personnes âgées ».
- Pour les plus jeunes confrontés au risque auditif : le projet « 100 % santé » reprend les préconisations du Plan Priorité Prévention présenté par le gouvernement le 26 mars dernier en créant des consultations prises en charges à 100 % qui incluront un bilan auditif pour les jeunes de 8-9 ans, 11-13 ans et 15-16 ans.

Un observatoire des prix et de la prise en charge des aides auditives

- Un observatoire pour suivre la réforme va être créé. Il réunira les représentants des assurés, les distributeurs, les fabricants, et les représentants de l'assurance maladie complémentaire. Il sera chargé d'analyser les prix de vente, les caractéristiques et la qualité des équipements du panier « 100 % santé » et du marché libre ainsi que leur niveau de couverture par les contrats complémentaires de santé.

Quand les équipements d'accessibilité circulent localement

Nous avons rencontré trois acteurs de la Ville de Rennes et Rennes Métropole qui s'engagent pour l'accessibilité des événements aux personnes malentendantes. Ils ont mis en place un système de mutualisation de matériel : une valise équipée d'émetteurs / récepteurs HF qui s'adaptent à divers besoins (personnes appareillées ou non, utilisation en intérieur ou extérieur...).



Marine Certain, médiatrice culturelle au musée des beaux-arts, adhérente de l'association Keditu et auteure de plusieurs illustrations parues en couverture de 6MM

Le dispositif a été mis en place il y a deux ans. Il consiste à mettre à disposition une valise de récepteurs individuels qui améliorent significativement l'accès aux informations sonores. Les organisateurs d'événements réservent la valise après avoir consulté le calendrier partagé et s'être inscrits sur la plateforme* en ligne. Une preuve d'assurance est demandée à la structure emprunteuse qui signe une convention de prêt gratuit. Cette mutualisation exige une gestion rigoureuse et chronophage : traitement des e-mails de demandes, programmation des dates de départ et de retour du matériel, inventaires... Aujourd'hui, de nouvelles questions se posent sur des aspects qui n'avaient pas été définis au départ. Par exemple, qui finance le nettoyage, l'entretien, les réparations? Les solutions se construisent au fil du projet.

* www.sortir-rennesmetropole.fr/espace-collaboratif-sortir



Nathalie Ribet, chargée de mission développement des publics pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole (Direction de la Culture)

Ma mission : rendre accessible l'offre culturelle locale, en faisant en sorte de lever les différents freins qui peuvent exister. Cela passe notamment par l'information et la formation des personnels et par le prêt de matériel entre acteurs. Ce dernier est habituellement géré par un service technique de la ville de Rennes dont la mission est le soutien logistique et technique. Mais pour les émetteurs / récepteurs, un scénario alternatif a été imaginé, en lien avec la complexité et la fragilité de ces équipements et avec les compétences de Marine Certain qui gère le suivi des prêts. Cette mutualisation est portée par des personnes qui connaissent bien la problématique, ce qui donne du souffle au projet. Nous envisageons de mutualiser d'autres équipements : cannes-sièges, tablettes, subpacks...



Yves Richard, responsable Mission Handicap Citoyenneté, ville de Rennes

La Mission Handicap Citoyenneté a pour vocation de développer une culture de l'accessibilité au sein des services de la ville de Rennes et de soutenir les associations qui œuvrent dans ce domaine ou représentent ses bénéficiaires. Elle initie notamment, avec le concours des acteurs locaux, différentes actions de sensibilisation aux handicaps. Concernant la valise de boucles magnétiques individuelles, une fois les besoins identifiés, notre rôle a été de modéliser le dispositif de prêts, de faire en sorte qu'il puisse fonctionner de manière fluide et efficace. Il est arrivé qu'il y ait des incompréhensions sur l'utilisation du matériel - sur les branchements à la sono, par exemple - mais ce dispositif est de mieux en mieux maîtrisé par les acteurs.

■ **Propos recueillis par Solène Nicolas (Keditu)**

Dans la valise, il y a :



- 10 récepteurs de poche, 10 colliers boucles à induction magnétique, 10 casques avec arceau et bonnettes hygiène, 1 station de chargement des récepteurs, 1 émetteur, un micro-cravate, un micro-enfichable ;
- de la connectique : 1 câble sortie ligne pour EK G3/2000, 1 câble entrée ligne pour SK G ;
- le mode d'emploi de cette valise de matériel.

Les chiffres de ce projet :

Valeur d'achat : 7 900 €

2016 : 19 emprunts

2017 : 35 emprunts

2018 : déjà 22 emprunts début octobre

Essentiellement structures culturelles, visites guidées, événementiels.

Le calendrier mutualisé est visible dans un espace numérique de travail dans lequel on retrouve les disponibilités du matériel et des informations techniques et d'usage.

Les surdités génétiques

Ayant participé en août dernier, au stage de lecture labiale organisé par l'ARDDS, j'ai eu l'occasion de suivre la conférence du Pr Annick TOUTAIN, service de génétique du CHU Bretonneau (Tours), labellisé comme centre de référence par le plan des maladies rares. Voici ce que j'ai retenu.

Etiologies

Parmi les surdités de l'enfant, 20 % ont des causes extérieures, comme la toxoplasmose, la rubéole, des méningites ou des fractures des rochers et 60 à 80 % ont des causes génétiques (il reste une part d'inconnu). Environ 1 enfant sur 700 naît avec une surdité sévère ou profonde.

Chez l'adulte, malgré le manque d'études épidémiologiques, on peut dire qu'il y a une part importante de causes génétiques.

Les surdités de perception de l'enfant ont surtout des causes génétiques et 90 % d'entre elles sont isolées (pas d'autres problèmes médicaux). Les autres sont dites syndromiques, c'est-à-dire associées à un ou plusieurs autres symptômes cliniques. Pour l'enfant, les surdités de transmission peuvent être malformatives. Elles sont alors dues à des anomalies génétiques. Dans les formes « tardives » de l'adulte, seule l'otospongiose est une surdité de transmission de cause génétique.

Modes de transmission

Il existe plusieurs modes de transmission génétique : cela dépend à la fois du type de chromosome portant l'anomalie génétique (autosome, chromosome mitochondrial qui sera transmis uniquement par la mère, chromosome X lié au sexe) et du caractère dominant ou récessif de l'anomalie génétique.

L'anomalie génétique est dite « dominante » : il suffit d'un gène muté sur l'un des deux chromosomes pour que la maladie s'exprime : l'un des parents est atteint et il y a un ou plusieurs enfants atteints.

Un enfant sur 700 naît avec une surdité sévère ou profonde...

L'anomalie est dite « récessive » : il faut deux gènes mutés, un pour chaque chromosome d'une même paire, pour que la maladie s'exprime. Les deux parents sont porteurs et ils ont un ou plusieurs enfants sourds, il n'y a pas obligatoirement d'ancêtres sourds.

Les cinq types de transmission des maladies génétiques



- Une transmission autosomique récessive : la maladie s'exprime si les deux parents sont porteurs du gène muté, sinon l'enfant sera porteur sain (non atteint).
- Une transmission autosomique dominante ; un seul des parents est porteur, la pathologie liée au gène est exprimée.
- Une transmission liée au chromosome X récessive ; transmission liée au sexe, seuls les garçons expriment la maladie. Les filles peuvent être porteuses saines et transmettre la maladie.
- Une transmission liée au chromosome X dominante ; un seul gène suffit, maladies très rares qui touchent filles et garçons.
- Une transmission « maternelle » liée au chromosome mitochondrial.

Mode de transmission chez l'enfant

- Dominant autosomique (10 % des surdités génétiques qui se transmettent par les hommes et les femmes).
- Récessif autosomique (85 % qui ne se transmettent qu'éventuellement aux enfants d'une seule génération).
- Lié au chromosome X (1 % qui ne touche que les garçons) - et des cas d'hérédité mitochondriale (anomalie cellulaire maternelle).

Mode de transmission chez l'adulte

Majoritairement ce sont des formes dominantes autosomiques.

Il existe aussi des causes multifactorielles : combinaison de facteurs génétiques variés et de facteurs d'environnement qui prédisposent à la presbycousie, l'otospongiose, la maladie de Ménière.

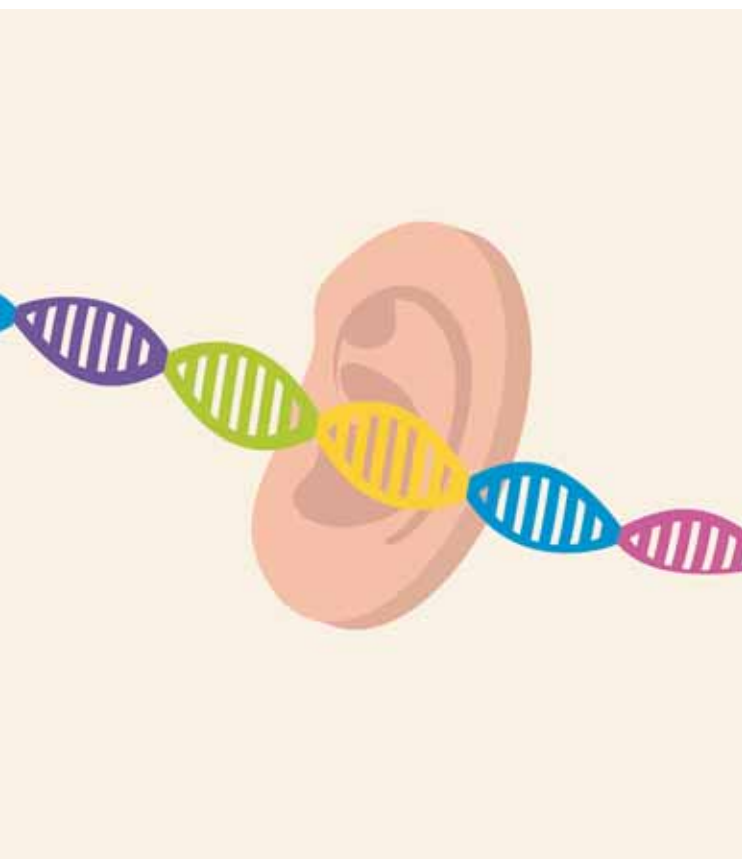
Les gènes sont situés sur des endroits bien précis du chromosome appelé loci. Ainsi pour l'otospongiose huit loci ont été identifiés, pour la maladie de Ménière plusieurs loci ont été également identifiés.

Les centres de compétence en surdités génétiques

Vingt centres de compétence en surdité génétique sont présents en France, dont le premier fut créé à l'hôpital Necker de Paris. Pour consulter, le patient peut être adressé par son médecin traitant ou consulter de lui-même.

Rôle du généticien

- Participation à la démarche diagnostique
La première consultation dure de 1h à 1h30, avec :
 - l'enquête généalogique qui comprend les audiogrammes des parents et de la fratrie ;
 - le repérage des pathologies associées et des apparentés à risque ;
 - l'analyse des caractéristiques de la surdité ;
 - l'examen clinique orienté (de la peau parfois) - la recherche de particularités dans l'histoire familiale (yeux vairons, mèche blanche, yeux en partie cachés au centre...).
- Organisation des tests génétiques
- Conseil pratique de la famille



Ce travail de recherche se fait en lien avec les médecins ORL, le CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce), les services de neuropédiatrie, les services d'imagerie (il existe quelques laboratoires spécialisés en génétique qui, depuis quelques années, peuvent analyser 200 gènes simultanément), éventuellement avec les ophtalmologistes.

Vingt centres de compétence en surdité génétique sont présents en France...

Pourquoi le faire? Trouver une explication, donner un conseil génétique (aux parents, au patient, voire à toute la famille), aider à la prise en charge, éventuellement donner un pronostic, prévenir des complications, dépister des pathologies associées et peut-être une thérapie ciblée à l'avenir!

Avenir peut-être pas si lointain...

■ Nicole Leitiene

22
23

Optogénétique : est-ce une nouvelle piste pour améliorer les implants cochléaires ?

Utiliser la lumière plutôt que l'électricité pour activer les neurones auditifs via un implant cochléaire, c'est l'idée révolutionnaire de chercheurs de l'Université de Göttingen, en Allemagne. L'optogénétique, une discipline au croisement de l'optique et de la génétique, permettrait de multiplier le nombre de canaux présents dans ces prothèses et d'améliorer considérablement leur qualité auditive.

Les études sur l'animal sont très prometteuses.

■ Source : Observatoire de la Santé visuelle et auditive (31.10.2018)

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr

Tombé dans l'oreille d'un sourd

C'est le titre d'un album de bande dessinée, écrit par Grégory Mahieux et Audrey Levitre. La rédaction a été emballée par ce livre et a interviewé l'auteur.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez fait la BD avec Audrey? Est-ce qu'Audrey a d'abord écrit le texte ou avez-vous travaillé de concert?

Le projet a démarré un peu par hasard. Quoique, dit-on, le hasard n'existe pas. Nous échangeons avec les éditions Delcourt sur la création d'un roman graphique sur notre expérience d'enseignants. Peu motivé par le thème, j'ai proposé d'aborder un sujet encore plus personnel et sur lequel j'avais de nombreuses choses à dire : le handicap. Audrey est une amie très proche, comme un membre de la famille. C'est donc tout naturellement que je lui ai proposé de travailler ensemble. Elle a partagé nos déboires familiaux et nous a très souvent soutenus. Son regard familier sur la situation et ses qualités littéraires ont permis d'apporter de l'objectivité à des propos que j'aurais eu, sans elle, sûrement trop virulents.

Nous travaillions essentiellement par Skype. En partageant l'écran de ma tablette, nos sessions de travail étaient interactives. L'histoire existant déjà, Audrey a proposé un plan pour la narration que nous avons fait évoluer ensemble. De la même manière, grâce au partage d'écran, c'est ensemble que nous faisons évoluer les storyboards. Ce que j'aime dans ce travail, au-delà de l'amitié qui nous unit, c'est de faire tomber les barrières dessinateur/scénariste. C'est très enrichissant. On a changé d'éditeur pour plus de liberté et *Tombé dans l'Oreille d'un Sourd* est né!



Gregory Mahieux

À qui est destinée cette BD? Adultes? Enfants? Professionnels de la santé? Quel est votre message?

Cette BD est destinée à tout le monde en âge de lire ce genre d'histoire. Le but étant de toucher les gens non concernés et que les divers malveillants à l'égard du handicap (comme ceux que j'ai croisé et croise encore) révisent leur comportement (on peut rêver!). Le ou les messages? Le droit à l'altérité, à une vie « normale », le droit de dire non et de taper du poing quand c'est injuste...

Le droit à l'altérité, à une vie « normale », le droit de dire non et de taper du poing quand c'est injuste...



Vous avez fait deux BD : *Les Twins* et *Tombé dans l'oreille d'un sourd*. Dans la première BD vous ne parlez que de la gémellité sauf sur une seule vignette à la page 9 alors que dans la deuxième vous abordez la surdité de Tristan. Est-ce que le sujet était trop douloureux à l'époque?

Le sujet était bien évidemment douloureux mais ce n'est pas la raison qui nous a poussé à évincer le thème de la surdité. *Les Twins* étaient destinés à être un projet surtout commercial pour l'éditeur, donc délicat d'y cumuler les thèmes. La différence était déjà un thème important que nous y avons abordé par le biais de la gémellité dizygote. Comme vous l'avez remarqué, nous n'avons pu nous empêcher de faire quelques clins d'œil à la surdité... et vous en avez raté semble-t-il!

Pourquoi le choix de l'implant a été si difficile? Est-ce le manque d'information ou la responsabilité que vous aviez en tant que parents?

Les deux! Comme raconté dans le livre, il est difficile de prendre une décision qui va influencer sur la vie entière de son enfant. Quelle que soit la décision, on s'expose à ses reproches lorsqu'il grandit. On a aujourd'hui passé ce cap puisque Tristan nous a clairement dit qu'on avait bien fait. Le manque d'information n'aide évidemment pas à prendre la décision.

Que pensent les garçons de ce livre? Est-ce qu'ils se retrouvent dans votre histoire?

Tristan a été surpris de découvrir les difficultés que nous avons rencontrées.

Charles est plus réservé. Il est par contre un grand admirateur du travail de son papa.

Ils se retrouvent tous les deux sur les dernières pages car ils se souviennent. Il y a une forme de détachement avec tout ça de leur part qui, finalement, me convient très bien.

Est-ce que cette BD a changé la relation avec vos collègues, vos proches, la famille?

Tout parent de multiples vous dira à quel point c'est exclu. Tout parent d'enfant handicapé vous dira à quel point c'est exclu. Imaginez quand on est parent d'un jumeau handicapé!

Oui, et comme le montre le dessin de la photo de mariage et son équivalent plus tard dans l'album, notre situation a fait du vide autour de nous.

Certains sont partis, d'autres sont arrivés et il y a ceux qui sont devenus encore plus proches.

Mais c'est peut-être un mal pour un bien. Je n'attache que peu d'importance aux personnes qui nous ont abandonnés. C'est finalement un tri sélectif efficace! Certains sont partis, d'autres sont arrivés et il y a ceux qui sont devenus encore plus proches. C'est la vie finalement!

Est-ce que cette BD a changé la relation avec les collègues?

Certains ont aimé le livre, d'autres jaloux malveillants n'y ont vu qu'une thérapie obscène... aujourd'hui je vis loin d'eux et je laisse les seconds à leur médiocrité... Pour la famille, en tout cas celle qui est restée proche, et malgré le fait de sa présence toutes ces années, nos proches n'avaient pas tous conscience de la réalité de notre quotidien. Ça a ouvert davantage les yeux de ceux qui y voyaient déjà assez clair. Quant aux autres, qu'ils restent sourds!...

■ **Propos recueillis par la rédaction**

Le livre de Grégory Mahieux



Tombé dans l'oreille d'un sourd : bande dessinée par Grégory Mahieux sur un scénario d'Audrey Levitre, édition STEINKIS.

Grégory dessine le vrai parcours du combattant des parents de jumeaux, dont l'un est sourd et l'autre a une maladie génétique qui impose un régime alimentaire stricte.

Les différentes étapes sont symbolisées par des grands dessins fond noir : un labyrinthe pour faire les courses « adaptées au régime ». Un engrenage géant qui veut absorber les parents. Le jeu de loi de l'inscription à l'école, avec retour à la case départ : la mairie ne veut pas d'un enfant qui a un régime, la directrice ne veut pas d'un enfant sourd! L'équilibre Boulot/Enfant : les employeurs des parents se disent compréhensifs, mais ne peuvent pas bousculer le sacro saint emploi du temps. La langue des signes que l'enfant apprend plus vite que ses parents.

Puis l'implantation est proposée, qui amène des hésitations, des questions, des non-réponses, des bouleversements, puis la découverte des sons, du bruit et la rééducation! De la naissance, l'entrée à l'école maternelle, à la fin du primaire nous suivons la famille dans sa vie quotidienne, les dessins passent du fond blanc au fond noir, marquant les moments difficiles à vivre! Il y a aussi l'apprentissage du violoncelle qui mène à la participation à un concert. Quel chemin parcouru!



TU AIMES LIRE? *Des idées!*

Tu es appareillé(e) ou sourd(e) et tu veux savoir comment d'autres vivent la même situation que toi? La rédaction te propose quelques livres sur le sujet.



Super sourde

de Cece Bell
Bande dessinée
Éditions Les Arènes

À la suite d'une méningite, Cece Bell perd l'audition. Dans cette bande dessinée autobiographique, elle raconte comment, pour affronter le monde qui l'entoure et accepter son handicap, elle s'est inventé un personnage de super-héros : Super Sourde. Un récit juste, drôle et plein d'énergie.

handicap, elle s'est inventé un personnage de super-héros : Super Sourde. Un récit juste, drôle et plein d'énergie.

L'école du tonnerre

de Sylvie Deshors
Édition Roman du Monde
(dès 9 ans)

Quand on déménage, ce n'est pas facile de s'intégrer dans un nouveau quartier, une nouvelle école!

Pour Thibo, 9 ans, qui n'entend pas beaucoup malgré ses appareils, c'est encore plus compliqué, même s'il est content d'être dans une école du quartier l'école du quartier. Mais la nouvelle maîtresse n'aime pas les enfants différents! L'amitié vient au secours de Thibo...



26
25



La Surdit  Collection : mes p'tits pourquoi?

Édition MILAN
(3-6 ans)

Je trouve ce livre assez complet. Il aborde le quotidien d'un enfant sourd à l'école (l'utilisation du micro HF par la maîtresse, entre autres), l'intervention d'une orthophoniste en classe pour expliquer la surdit  aux camarades du h ros, la diff rence entre proth se auditive et implant, la LSF, le LPC. Il manque peut- tre la lecture labiale dans le livre, par contre.

Mais tout de m me, je m'y suis retrouv e dans ce quotidien. Je pense que ce livre pourrait  tre d'une grande aide pour les instituteurs afin de faciliter l'int gration des enfants sourds et malentendants à l' cole.

Elsa M

Le gar on des rives

de Cathy Ytak
Collection boomerang
Édition Rouergue
(d s 8 ans)

Un petit gar on sourd sur la rive d'un canal, voit passer r guli rement la p niche d'un petit gar on de son  ge... C'est l'histoire d'une amiti , plus qu'une histoire de surdit ! L'originalit  de ce petit livre est le r cit à deux voix en t te-b che! Le naviguant raconte d'un c t , le riverain de l'autre! L'autre titre : **le gar on d' cume** de Thomas Scotto.



Relais téléphonique :

« allô, tu me lis bien ? »

Depuis le 8 octobre 2018, les opérateurs de téléphonie mobile proposent à leurs clients malentendants un nouveau service gratuit : le relais téléphonique.



Forfait :

Une heure par mois.



Horaires :

de 8h30 à 19h du lundi au vendredi (hors jours fériés).



Modes de communication :



Selon vos préférences, oral/écrit (transcripteur), LSF (interprète LSF) ou LPC (codeur LPC).



Équipement nécessaire :

Smartphone ou tablette sur Android ou iOS, équipé d'une carte SIM.



Connexion internet :

3G / 4G (forfait avec données mobiles) ou Wi-Fi.

© Roger Voice





Les B.A.-Ba fiches

Relais téléphonique : comment l'utiliser ?

Depuis le 8 octobre 2018, les opérateurs de téléphonie mobile proposent à leurs clients malentendants un nouveau service gratuit : le relais téléphonique.

En fonction de votre opérateur mobile, l'application à télécharger n'est pas la même.

	Votre opérateur mobile est sur le réseau :	
	Free	Orange, SFR ou Bouygues Telecom
Application à installer	Relais téléphonique Free 	RogerVoice 
	Laissez-vous guider lors du 1 ^{er} lancement de l'application. Il vous faudra renseigner votre numéro de mobile.	
	Comme toute application, il faut la mettre à jour de temps en temps.	
	Sur votre « Espace Abonné », activer le service Relais téléphonique. Attention : cette option désactive la messagerie vocale. La transcription sera disponible dans les prochaines semaines.	Pour la transcription, choisir : « Sous-titrage » puis « Corrigé par Scribe » L'application vous fournit un numéro RogerVoice pour recevoir des appels.
En savoir plus	www.free.fr/relaistelephonique	http://help.rogervoice.com/consultez-nos-pages-d-aide Posez vos questions directement via l'application

Vous rencontrez des dysfonctionnements ?

Alertez l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) : <https://jalerte.arcep.fr>

Les B.A.-Ba fiches

L'accessibilité auditive dans les **Transports publics**

Bacqueyrisses, concessionnaire de cars et bus de Bordeaux, a fait depuis 2014 des recherches poussées afin de relever le défi de rendre les transports publics accessibles aux malentendants. La commercialisation de trois dispositifs innovants intégrant eBIM® peut maintenant commencer.

Lorsque j'ai fait les premiers tests d'écoute dans un bus en juillet 2014, les résultats n'étaient pas satisfaisants. Ce n'était que le début de quatre années de recherches & développement qui ont nécessité beaucoup de savoir-faire technique, de volonté, de patience et d'investissements financiers privés. De prototype en prototype, j'ai vu évoluer ce qui n'était au départ qu'une simple boucle d'induction magnétique posée dans un bus, devenir une BIM intégrée dans un siège, puis une tête. En juin 2016, le prototype du siège a été présenté au salon des transports publics à Paris. La qualité du signal sonore était déjà excellente mais l'aventure devait continuer.

En octobre 2018, Bacqueyrisses a présenté deux autres dispositifs au salon Autocar Expo à Lyon. La tête AudioBack® intègre une eBIM® et se pose sur l'appui-tête déjà présent sur les sièges des autocars. Elle dispose d'une prise jack et peut se brancher sur toute source audio. Puissante, elle permet à la personne malentendante de regarder un film pendant son trajet longue durée, en d'excellentes conditions auditives ou de comprendre parfaitement le guide touristique dans un car de tourisme ou sur un bateau-mouche.

J'ai vu évoluer ce qui n'était au départ qu'une simple boucle d'induction magnétique posée dans un bus, pour devenir une BIM intégrée dans un siège, puis une tête.

Le troisième dispositif est conçu pour les transports urbains. L'emplacement pour fauteuil roulant est équipé d'un appui-dos qui convient bien pour accueillir une eBIM®. Celle-ci génère une « bulle magnétique » d'un rayon suffisamment grand pour offrir à la personne malentendante se trouvant dans ce rayon une écoute confortable des annonces préenregistrées (direction du bus, arrêt suivant, etc.), à condition qu'elle puisse mettre ses prothèses auditives sur position T.



Irène Aliouat, lors de l'essai de la tête AudioBack®

Bacqueyrisses peut adapter ces dispositifs aux couleurs/matériaux des véhicules de ses clients. La tête AudioBack® peut s'adapter à tous les transports publics mais également dans les cinémas, salles de spectacle, etc. Ces innovations amélioreront significativement l'intégration des malentendants et favoriseront une meilleure participation à la vie sociale et culturelle, notamment dans le secteur du tourisme.

■ Irène Aliouat, Audition et Vie
Si vous souhaitez suivre l'évolution dans la commercialisation de ces produits : www.auditionetvie.fr

Actions internationales

Pour compléter l'article du numéro précédent, voici la suite de l'interview de Ruth Warick, présidente de l'IFHOH avec un tour d'horizon des actions menées en 2018.

Nous notons que l'association internationale, souligne l'importance de l'induction magnétique sur le plan mondial.

Quelles sont les principales actions menées récemment par IFHOH ?

Les Ateliers Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes en situation de Handicap (CRPD)

IFHOH a organisé des ateliers pour former les responsables des associations membres à la *Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes en situation de Handicap*, notamment deux ateliers au Danemark¹, un aux États Unis, en Nouvelle Zélande et en Slovénie ; responsables qui ont à leur tour formé des stagiaires.

IFHOH a développé un kit de travail et une vidéo qui a été mise en ligne sur son site internet.

Récemment dans le cadre de l'assemblée générale en Slovénie, IFHOH a organisé un atelier CRPD, en y intégrant des sujets sur les objectifs de développement durables des Nations Unies

Promouvoir une prise de conscience

IFHOH travaille en collaboration avec l'OMS sur l'initiative « *Écouter sans risque* »². Chaque année IFHOH fait la promotion de cette campagne et invite les associations membres à y participer, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Audition qui se tient le 3 mars. Chaque année, cette campagne gagne en notoriété. IFHOH espère que les Nations Unies reconnaîtront bientôt la date du 3 mars comme date officielle de la Journée Mondiale de l'Audition.

IFHOH a soutenu la motion sur la prévention de la perte d'audition présentée à l'assemblée générale de l'OMS et adoptée le 30 mai 2017. IFHOH travaille avec les équipes de l'OMS pour l'amélioration de la situation dans le cadre de cette motion. C'est le bon moment pour faire évoluer les choses.

Éducation inclusive

IFHOH développe un projet d'éducation inclusive en Ouganda.

Ce projet vise à faire un état des lieux de la situation de l'éducation des enfants malentendants, à identifier les solutions pour développer une éducation pour tous, ainsi que les besoins en accessibilité. IFHOH participe aussi au projet *Éducation Inclusive* – projet phare de l'IDA – qui va se développer au Népal.



L'avenir des boucles à induction magnétiques (BIM)

La 4^e conférence internationale sur les boucles à induction magnétiques (BIM) s'est tenue à Berlin en 2017 à l'initiative de l'association allemande Deutscher Schwerhörigenbund e.V. (DSB).



Ruth Warick, Présidente de l'IFHOH

Deux points importants sont ressortis de ce symposium : Le premier est un document de la Déclaration de Berlin³ qui met en évidence l'importance des BIM dans le cadre des besoins d'accessibilité des personnes malentendantes. Il est possible de consulter la Déclaration de Berlin sur le site internet de IFHOH⁴.

Le second est la mise en place d'un comité ad hoc pour travailler aux questions de fonds relatives aux boucles magnétiques. Ce comité est constitué de représentants de l'Association Internationale des Fabricants de Boucles Magnétiques⁵ (dont la création a été annoncée à Berlin) ainsi que de l'association allemande des personnes malentendantes, EFHOH et IFHOH. IFHOH s'est engagé à renouveler l'organisation d'une conférence internationale sur les BIM.

¹ Participation de deux membres du Bucodes SurdiFrance aux formations dispensées au Danemark

² La Campagne « SafeListening » de l'OMS était baptisée campagne « Ecouter sans risque » dans les pays francophones

³ Berlin Statement

⁴ En anglais seulement

⁵ International Hearing Loop Manufacturers Association

■ Interview : Dominique Dufournet
Traduction : Françoise de Brugada,
Dominique Dufournet

Les malentendants vont-ils enfin **se faire connaître par le biais de la Culture ?**

Entre Prix du meilleur film sous-titré et festivals d'automne ou d'hiver, on parle de malentendance !

La remise du Prix 2018 au film « Au revoir là-haut » s'est déroulée à Cannes

La remise du trophée 2018 du meilleur film sous-titré par Paul Vecchiali, parrain du Prix, s'est déroulée à Cannes le jeudi 18 octobre. Albert Dupontel n'a malheureusement pas pu être présent.



Paul Vecchiali, lors de la remise du prix

Pour la petite histoire : Albert Dupontel a fait ses débuts d'acteur avec Paul Vecchiali, au cinéma dans son film *Encore (Once More)* sorti en 1988 et à la télévision dans la série *Les jurés de l'ombre* (1989).

■ Christian Guittet

Festival Regards Croisés, à Saint-Malo

Le court-métrage *Silence... on tourne... pour les malentendants*, projet réalisé en partenariat avec l'association ARDDS, a été présenté au Festival Regards Croisés à St Malo le 16 novembre 2018 dans la catégorie « Autres regards ». Ce festival Regards de courts-métrages « Métiers et Handicaps » a été créé en 2009, à l'initiative de l'association l'Hippocampe. Nous sommes allés y faire un saut et avons pu constater avec plaisir que tous les films en lice étaient sous-titrés. Pas de boucle magnétique, en revanche. L'occasion pour nous de sensibiliser l'organisation à ce besoin...

En savoir plus sur le Festival :

www.festivalregardscroises.com/

Revoir le court métrage :

<https://vimeo.com/255053186>

Le Festival International du Film sur le Handicap, à Lyon

Le court métrage de fiction que José Zirah (administrateur du Bucodes SurdiFrance et vice-président de Surdi 34) a produit et réalisé, a été sélectionné pour figurer parmi les films en compétition à la 3^e édition du FIFH* qui aura lieu à Lyon **du 1^{er} au 6 février 2019**.

Son court-métrage d'une durée de 4 minutes s'intitule : *À double sens*. C'est l'histoire d'un professeur de tango argentin, non voyant. À un de ses cours, il rencontre une jeune femme...



* FIFH : Festival International du Film sur le Handicap / Katia Martin-Maresco Directrice / fondatrice du Festival

30

31

À vos plumes !



Vous aimez écrire? Des poèmes, des textes en prose? Vous rêvez d'être publié? **6 millions de malentendants** organise un concours d'écriture! Les meilleurs textes seront publiés dans le numéro 34 de juillet 2019.

Comment participer? Téléchargez votre fiche d'inscription sur le site www.surdifrance.org puis envoyez votre texte ainsi que la fiche d'inscription à courrierlecteurs@surdifrance.org, avant le 30 avril 2019 minuit. Votre texte ne devra pas dépasser 400 mots.

Le jury est composé des rédactrices en chef et d'écrivains professionnels.



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
La Galaubie Bezannes - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact@surdi13.fr
www.surdi13.fr

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen - Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com
Blog : http://oreilleetsoncalvados.overblog.com/

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
https://surdi15.wordpress.com/ - f

22 Section ARDDS 22
« La Bande Son »
15^{bis}, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25
Franche Comté
9, rue des pommiers
25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Souridine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
http://asso-souridine.blogspot.fr - f

29 Surd'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr/
contact.surdiroise@gmail.com

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
http://surdi.30.pagesperso-orange.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Ailleres Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
secretariat.ae33@gmail.com
f - t

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

46 Section ARDDS 46 Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
section-cahors@ardds.org

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr/

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
f

54 Surdi Lorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org - f

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
http://assomieuxsentendre.fr/

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 / section ARDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e
18-20, rue Ramus - 75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
arddsidi@ardds.org
f

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC: Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
aific@orange.fr - www.aific.fr - f

76 CREE-ARDDS 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://perso.numericable.fr/durdo

84 ACME - Surdi 84
311, chemin des Cravaillieux
30126 Tavel - Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard - 86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
http://apemedda.free.fr

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94
Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

SUR facebook et twitter

Malentendants, devenus-sourds ... ne restez plus seuls !